



# Section sportive Cirque 2021 - 2022

# Les objectifs

La section sportive Arts du Cirque fonctionne en partenariat avec la Compagnie Vicinoise des Arts du Cirque.

Elle a pour vocation d'accueillir les élèves de 6<sup>e</sup> , filles et garçons, motivés et aptes, aussi bien sur le plan sportif que sur le plan scolaire.

Elle leur permettra d'accéder à une pratique approfondie des Arts du cirque, tout en suivant une scolarité normale.

Dans cette démarche active d'apprentissage, les Arts du Cirque, comme toutes les autres activités physiques et sportives, permettront aux élèves d'acquérir des « attitudes indispensables tout au long de leur vie, comme l'ouverture aux autres, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité, la persévérance. »

# Le fonctionnement

- Une scolarité « ordinaire » pour l'élève
- 2 heures supplémentaires d'activités artistiques (cirque, danse, théâtre, acrobatie, arts plastiques) par semaine, organisées par les professeurs d'arts plastiques et d'éducation physique et sportive du collège en partenariat avec la Compagnie Vicinoise des Arts du Cirque.
- La participation à la section Arts du cirque de l'association sportive (AS) du collège le mercredi après-midi

# Exemple d'un emploi du temps

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
8h30 - 9h30	Cours	Cours	Cours	Cours	EPS		
9h30 - 10h30							
10h30 - 11h30		EPS					Cours
11h30 - 12h30							
13h - 14h	Cours		AS Cirque				
14h - 15h				Cours			
15h - 16h		Cours		Section sportive	Cours		
16h - 17h							

# Les conditions pour accéder au dispositif

- Avoir une fibre et une curiosité artistique (théâtre, danse, cirque, acrobatie) mais pas forcément d'expérience même si cette dernière est un plus
- S'engager pour 2 ans: en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> puis continuer, si cela est possible, en quatrième dans la classe au Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif (PACTE)
- Déposer un dossier de candidature complet, dans le respect des délais impartis
- Participer, en tenue de sport, à la rencontre avec l'équipe le mercredi 12 mai à 13h au Gymnase des Pyramides (sous réserve des conditions sanitaires)

# Les engagements

- Réussir à concilier une pratique physique et culturelle avec des résultats scolaires satisfaisants et poursuivre l'option pendant deux ans (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>)
- S'inscrire dans une démarche collective au sein de la section, de la classe et du collège
- Représenter de manière positive le collège et participer activement à toutes les actions menées autour des Arts du cirque.

# L'encadrement du dispositif et les conditions de pratique

- **L'équipe d'encadrement**

- M. Brachet Gérard, professeur d'EPS et responsable de l'association Vicinoise des arts du Cirque
- Mme Clouette Julia, professeur d'Arts plastiques
- Mme Tomassini Karine, professeur de mathématiques

- **Les conditions de pratique**

- Pratique circacienne: au gymnase des Pyramides (5 minutes de marche) : un cerceau coréen, un trapèze, un tissu aérien, des boules d'équilibre, un fil d'équilibre, des rollas bollas, des échasses, de la jonglerie, des monocycles, du trampoline...
- Pratique des arts plastiques: au collège

# Calendrier prévisionnel

- **Etapas:**

- **Mardi 6 Avril** - Présentation de la section sportive aux familles
- **Jeudi 6 Mai** - Date limite du retour des dossiers
- **Mercredi 12 Mai** - Rencontre, en tenue de sport, de l'équipe, au gymnase des pyramides
- **Mai** - Demandes de dérogations pour les familles concernées
- **Début juin** - Communication aux familles de la réponse à leur demande de candidature
- **Fin juin/début juillet** - Inscription définitive des élèves sélectionnés pour intégrer la section